



SYNDICAT MIXTE GRAND SITE CITÉ DE CARCASSONNE

COMITÉ SYNDICAL DU 8 JUILLET 2026

Procès-Verbal de séance

L'an Deux Mille vingt-six, le mercredi huit juillet à huit heures et trente minutes, le Comité syndical du Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de Ville de Carcassonne - salle Jean Cau, sous la Présidence de Monsieur Christophe BARTHÈS.

Étaient PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Régis BANQUET, Christophe BARTHÈS, Roland COMBETTES, Alain COSTE, Franck DOUCET, Alexandre DUMONT, Christian MAGRO, François MOURAD, Barbara ORTA, Tamara RIVEL, Jean-Marc SARRAUTE, Aurélien TURCHETTO

Étaient EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Hervé BARO (suppléé par François MOURAD), Magali ARNAUD (suppléée par Christian MAGRO), Maria CONQUET, Pascal VALLIÈRE (suppléé par Roland COMBETTES), Sylvie VILAS

Étaient ABSENTS : Laurent ALBERTI, Didier ALDEBERT, Benjamin ASSIÉ, Catherine BOSSIS, Marie LAVANDIER, Adeline RABATÉ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Aurélien TURCHETTO

L'ordre du jour était le suivant :

Partie A : Introduction

1. Vérification du Quorum
2. Validation du Procès-Verbal du Comité syndical du 15 juin 2026

Partie B : Administration

1. Vote Budget Primitif 2026
2. Avancement Rapport 2026 Bilan et Prévisionnel du Plan d'Action PGS et détail sur :
 - Actualisation du Schéma d'interprétation - vote du Plan de financement de l'Action 21.1 du PGS
 - Etude de faisabilité de l'équipement centre d'accueil - vote du Plan de financement de l'Action 21.2 du PGS
 - Projet Entrée EST, mise à jour périmètre, programme et budget prévisionnel pour la phase AVP - point d'information relevant des Actions 2.3, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 16.1, 16.3, 17.3, 21
3. RH : Protection Sociale Complémentaire - Risque santé - Saisine Comité Social Territorial
4. Convention de partenariat avec l'ADT de l'Aude pour le dispositif de comptage des sites majeurs

Partie C : Questions diverses

1. Signature de la convention POPP-SO avec la DREAL - Information sur l'Action 22 animation du PGS
2. Point sur avancement recrutements 2026
3. ½ journée d'Accueil Nouveaux élus
4. Rencontres du Réseau des Grands Sites 2026
5. COPIL 2026

PARTIE A : INTRODUCTION

Christophe BARTHES, Président, ouvre à la séance à 8h30 et constate que le quorum est atteint.

Aurélien TURCHETTO est nommé secrétaire de séance et fait l'appel des membres du Comité syndical.

Christophe BARTHES présente au vote le procès-verbal du Comité syndical du 15 juin 2026. Il demande s'il y a des observations à formuler. Aucune observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

PARTIE B : ADMINISTRATION

B.1. Vote Budget Primitif 2026

ANNEXE 1 : Maquette Budget Primitif 2026

Christophe BARTHES laisse la parole à Laetitia CHARLETTE qui fait la présentation de la proposition de Budget Primitif 2026.

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire 2026 présenté et adopté en Comité syndical le 15 juin 2026, la proposition de budget pour l'année 2026 est la suivante :

- En section de fonctionnement

DEPENSES

	BP 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Virement à la section d'investissement			97 823,32
Charges à caractère général	275 468,93	98 228,95	128 495,60
Charges de personnel	277 186,00	247 465,33	285 950,00
Autres charges de gestion courante	4,38	0,00	4,37
Amortissements	4 028,12	4 028,12	4 347,19
Reprise amortissements 2023-2024	59 603,45		
TOTAL	616 290,88	349 722,40	516 620,48

RECETTES

	BP 2025	Réalisé 2025	DOB 2026
Excédent antérieur reporté/Autofinancement	33 656,98		97 823,32
Contributions annuelles			
CMN	50 000,00	50 000,00	53 800,00
Région Occitanie	50 000,00	50 000,00	53 800,00
Département Aude	50 000,00	50 000,00	53 800,00
Carcassonne Agglo	50 000,00	50 000,00	53 800,00
Ville de Carcassonne	50 000,00	50 000,00	53 800,00
Dotation exceptionnelle DREAL	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Subventions			
ETAT	66 424,00	24 328,00	31 708,80
Région Occitanie	31 840,45	9 627,00	7 978,80
Département Aude	37 665,01	4 145,33	25 036,63
Carcassonne Agglo	32 192,68	4 752,06	13 974,94
Ville Carcassonne	32 194,31	1 128,00	11 067,99
Produits exceptionnels	12 714,00	304,90	30,00
Reprise amortissements 2023-2024	59 603,45	59 603,45	
TOTAL	616 290,88	413 888,74	516 620,48

La proposition de budget 2026 a été construite en recettes à partir du montant des contributions annuelles des membres votées en décembre 2025 à 53 800 €/membre (délibération n°33-2025 du 10/12/2025) afin de prendre en compte l'augmentation des charges à caractère général et l'augmentation des charges de personnel liée au passage à temps complet du poste de l'architecte chargé d'étude (délibération n°25-2025 du 16/10/2025) et à la revalorisation de ce salaire par la prise en compte de l'ancienneté.

Les charges à caractère général comprennent les charges de gestion courantes du SMPGS pour un montant de 40 700 €, adaptées à la hausse du fait des augmentations régulières des prestations et abonnements, et les dépenses liées au Plan d'Action Projet Grand Site 2026 pour un montant de 92 749,37€ (actions en cours et nouvelles). Ces dépenses liées au plan d'Action sont à la baisse du fait du transfert de la maîtrise d'ouvrage de certaines actions à la Ville.

L'État a confirmé la reconduction et le versement de la subvention annuelle **et non reconductible** pour soutien en ingénierie de 60 000€ permettant au Syndicat Mixte de financer en 2026 un poste temporaire de chargé.e d'étude dès que possible et un poste de chargé.e de communication et médiation en CDD à partir de septembre. Les charges de personnel présentées comptabilisent les trois postes permanents à temps complets et les contrats pour des postes temporaires.

L'excédent reporté de 2025, issu des écritures comptables de reprise des amortissements sur exercices clos effectuées en 2025, étant important et afin d'équilibrer le budget 2026, il est

proposé de transférer l'intégralité de cet excédent en section d'investissement de façon à ne pas construire le budget sur des recettes non existantes en réel.

➤ En section d'investissement

La section d'investissement est proposée en déséquilibre du fait du virement de l'excédent de la section de fonctionnement.

Comme approuvé en séance du Comité syndical le 16/10/2025, le Syndicat Mixte, en maîtrise d'ouvrage, finance en investissement l'action 22.1 Animation du programme PGS 2026 et a sollicité les membres pour des subventions suivant le plan de financement prévisionnel voté (délibération n°41-2025).

Les restes à réaliser pour un montant de 8 000€ correspondent à l'achat de matériel lié à la présentation publique de l'OPP (tirages photos et caisses de transport) et à du mobilier.

Un budget de 2 500€ est prévu pour l'achat de matériel informatique.

DEPENSES

	RAR 2025	DOB 2026
Déficit reporté et dépenses imprévues	0,00	0,00
Nouveau site internet		26 000,00
Matériel et mobilier	8 000,00	10 500,00
Malette pédagogique		10 000,00
TOTAL	8 000,00	46 500,00

RECETTES

	RAR 2025	DOB 2026
Excédent reporté	0	28 742,83
FCTVA	0	189,76
Virement de la section de fonctionnement		97 823,32
Amortissements 2025	0	4 347,19
Subvention		
<i>ETAT</i>		10 000,00
<i>Département</i>		6 266,67
<i>Agglo</i>		6 266,67
<i>Ville</i>		6 266,66
TOTAL	0	159 903,10

Excédent recettes	113 403,10
--------------------------	-------------------

Conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, le budget de la section d'investissement est autorisé à être voté en suréquilibre.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.
La question est passée au vote.

Le Comité syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à la MAJORITÉ :

Suffrages exprimés : 6 voix

Pour : 6 voix

Contre : 0

Abstention : 6 voix : - Régis BANQUET
- Roland COMBETTES
- Alain COSTE
- Christian MAGRO
- Tamara RIVEL
- Aurélien TURCHETTO

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2026 comme présentés ci-dessus,

B.2. Rapport Financier du Projet Grand Site 2026

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif des estimation dépenses sur actions du PGS en 2026 hors budget SMPGS

Christophe BARTHES passe la parole à Laurence CAHUZAC pour la présentation de ce point.

Annuellement, est produit pour l'Etat (DREAL) et les membres, un Rapport financier et technique composé des Actions, ou opérations supplémentaires au Plan d'Action 2015/2025, subventionnées pour le PGS.

Ce Rapport permet de rendre compte au Comité de Pilotage annuel de l'évaluation du Projet Grand Site, dans son avancement réel du Plan d'Action et des dépenses réalisées ou à venir. Il permet également un affichage, concerté entre membres, des priorités et des financements à prévoir. Chaque membre communique ses intentions pour permettre d'étudier la faisabilité des financements à prévoir et leur calendrier.

En 2026, la réunion technique s'est tenue le 24 juin pour l'avancement de la mise à jour du document, et mise en concertation entre membres et partenaire Etat, de la continuité des priorités, l'adaptation des calendriers et intentions de financement.

Le document sera finalisé pour septembre. Pour 2026, le programme d'activité prioritaire voté par le Comité syndical de décembre 2025 a été mis à jour.

Quatre plans de financement PGS sur neuf envisagés ont déjà été votés en octobre 2025 pour s'articuler temporellement aux travaux lancés par la Ville pour un nouvel Office de Tourisme.

> **Action 18 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – fouilles archéologiques (hors plan d'action)**

- > Action 18.1 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – honoraires MOE séquence 3
- > Action 18.2 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – travaux séquence 3
- > Action 16 Signalétique du Grand Site – périmètre séquence 3 de l’Action18

Point d’alerte à la suite d’une information de la Ville transmise le 26 juin concernant les financements prévisionnels de l’Action 18

> Action 18 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – fouilles archéologiques (hors plan d’action)

> Action 18.1 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – honoraires MOE séquence 3

> Action 18.2 Requalification abords du Pont Vieux rive gauche – travaux séquence 3 :

La Ville nous a communiqué que la Région a indiqué, en Mars dernier, qu’elle ne financera pas le projet car non éligible à l’appel à projet. Il est donc nécessaire d’actualiser le plan de financement prévisionnel en proposant un avenant avec une nouvelle répartition entre les membres financeurs pour partager la part Région sur les autres financeurs - Proposition de mettre les 3 nouveaux plans de financement de l’A18 à l’ordre du jour du Comité syndical d’octobre 2026 avec communication de la position des membres financeurs au préalable qui n’ont pas communiqué leur position sur le sujet lors de la Réunion Bilan Financier et Programmation pluriannuelle du 24/06/2026 .

Trois plans de financement sont prévus prioritairement pour être présentés en octobre 2026 au vote, néanmoins les dépenses seront réalisées en 2027 à la demande de la ville, Maître d’Ouvrage de ces opérations qui n’a pas inscrit ces financements au budget 2026.

> Projet Entrée EST Cité- Porte Narbonnaise (pour le suivi les dépenses seront réparties au pro rata sur chaque Action concernée N°2.3, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 16, 17.3, 21.3): mise à jour AVP (honoraires/études AVP) (hors PRO, ACT>AOR et OPC)

> Action 21.1 Etude de Schéma d'Interprétation patrimoniale - Actualisation

> Action 21.2 Etude d'opportunité, faisabilité, programmation d'un établissement – Accueil Grand Site

Un point de vigilance porte sur les deux dernières actions 21.1 et 21.2. Il a été décidé en Comité syndical de décembre 2025 que la maîtrise d’ouvrage initialement portée par le Syndicat Mixte serait finalement portée par la Ville. Ceci modifie la ventilation du financement inscrite au Bilan annuel et programme pluriannuel Rapport 2025. Une nouvelle ventilation du financement est mise à jour en 2026 sans modification du montant global pour l’A21.1.

Deux derniers plans de financement avaient été évoqués dans le prévisionnel d’activité mais ne pourront être lancés dans l’année comme se sont accordés les membres techniques lors du COTECH DOB et à la suite du report des Actions précédentes pour suivre le décalage annoncé. Les deux financements qui seront reportés à 2027 pour un vote sur budget prévisionnel et dépenses en 2028 sont les suivants :

> Action 1.1 Charte de Gestion Cité

> Action 19 Valoriser le paysage de l’île, bords d’Aude et Grand Paysage

Dans ce cas, aussi, la Maîtrise d’ouvrage ne pourra plus être portée par le Syndicat Mixte. La ville pourrait porter la Charte de Gestion Cité A1.1, la maîtrise d’ouvrage de l’A19 n’est pas encore arrêtée, la ville était pressentie dans le document cadre.

INTERVENTION de Christophe BARTHÈS

Christophe BARTHÈS précise que concernant l’action 18, si les membres sont d’accord, les plans de financement prévisionnel seront actualisés avec une augmentation de 1,66% pour les participations de la ville, l’Agglo et le département afin de récupérer la part de financement de la

Région qui ne viendra pas sur cette opération. L'État puis la ville resteraient les financeurs majoritaires. Il s'agit de répartir au total 101 087,47€ soit 33 695,82€ pour chacun des 3 membres. Il propose de présenter ce plan de financement actualisé au vote au prochain Conseil syndical.

Pour les actions concernant l'actualisation du schéma d'interprétation patrimoniale, l'étude de faisabilité, programmation d'un établissement d'accueil du Grand Site ; la charte de la ville et l'actualisation de l'étude préalable de valorisation du paysage du Grand Site, à l'époque portées par le Syndicat Mixte, seraient à présent portées en maîtrise d'ouvrage ville. Ceci nécessite d'être étudié au cas par cas avec une nouvelle organisation fonctionnelle et budgétaire pour la ville qui doit gérer ces différentes priorités.

Ainsi, les budgets pour l'actualisation de l'avant-projet AVP de l'entrée Est dont le chiffrage n'est pas encore finalisé ; l'actualisation du schéma d'interprétation patrimoniale et l'étude de faisabilité, programme d'un établissement d'accueil du Grand Site feront partie du budget 2027 pour la ville, qui sera le maître d'ouvrage.

Les plans de financement prévisionnel seront cependant, comme prévu, bien mis au vote de l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte avant la fin de cette année 2026.

Autre sujet, dans l'attente de lancer dès que possible l'action 19 de valorisation du paysage, qui passerait également en maîtrise d'ouvrage pour la ville, l'actualisation du plan d'action de l'étude préalable, qui n'avait pas été voté en 2019, un prochain Comité syndical pourrait également être l'occasion de relancer la création de la commission thématique paysage et agriculture présidée par un ou plusieurs vice-présidents. La commission paysage et agriculture produira des contributions pour aide à l'action et la décision sur ce thème dans le Grand Site pour les actions déjà programmées à réaliser et celles à programmer dans un prochain plan d'action. Les membres du Projet Grand Site, les viticulteurs, les agriculteurs, les partenaires publics et privés et les experts externes composeront la commission.

Christophe BARTHÈS demande si un ou plusieurs vice-présidents se portent volontaires pour présider cette commission.

Aucun candidat ne s'annonce.

Christophe BARTHÈS annonce que ce point sera remis à un prochain Comité syndical.

INTERVENTION de Régis BANQUET

Régis BANQUET fait une observation sur la présentation de Laurence CAHUZAC. Il indique que des discussions avaient été entamées avec le précédent Président et Maire, Gérard LARRAT, concernant le parvis et le couvent des Carmélites. Un accord avait été trouvé entre eux : l'Agglo finançait les travaux d'eau et d'assainissement de la rue du Pont-Vieux, pour plus de 800 000€, et la ville ne lui demanderait pas de financement pour le parvis.

Pour les travaux du couvent des Carmélites qui devait accueillir la fusion des offices de tourisme communal et intercommunal, l'opération devait être blanche pour ville, puisqu'elle percevait les subventions et que le reste à charge était pris par l'Agglo.

Cependant aujourd'hui la ville n'est plus sur la démarche de fusionner les offices.

Régis BANQUET souhaiterait donc avoir une discussion avec le Président et Maire sur ces sujets à la rentrée en septembre, pour savoir à la fois comment opérer les financements. Il émet donc une réserve par rapport au financement de l'action 18 qui représente environ 300 000€ pour l'Agglo.

Christophe BARTHÈS est favorable à une discussion sur ces sujets à la rentrée de septembre.

B.3. RH : Protection Sociale Complémentaire – Risque santé – Saisine Comité Social Territorial

Christophe BARTHÈS explique à l'Assemblée que l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 a redéfini la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs agents ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription pour favoriser leur couverture sociale complémentaire.

Cette participation obligatoire est composée de deux risques :

- le risque prévoyance, lié à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès (principalement la garantie maintien de salaire), effectif depuis le 1er janvier 2025, a été voté en Comité syndical le 27/03/2025 (délibération n°10-2025).
- le risque santé lié à la maladie et à la maternité (mutuelle santé), à effet au 1er janvier 2026 qui doit être défini par le Comité syndical.

La participation pour le risque santé ne peut être inférieure à 50% du montant de référence fixé qui est de 30€ soit une participation minimum de 15€/mois.

Pour aider leurs agents à se couvrir par une protection sociale complémentaire, les collectivités territoriales ont le choix entre deux solutions :

- opter pour la procédure de labellisation : souscription par l'agent d'un contrat labellisé au niveau national (liste accessible sur le site des collectivités locales : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/fonction-publique-territoriale/protection-sociale-complementaire>).
- opter pour la convention de participation collective conclue par l'employeur pour une durée de 6 ans.

En application des articles 23 et 24 du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011, la participation de la collectivité territoriale est versée sous forme d'un montant unitaire par agent.

Le montant de participation peut être modulé dans un but d'intérêt social, en prenant en compte le revenu des agents (par exemple : en fonction de l'indice de rémunération ou selon la catégorie de l'agent) et, le cas échéant, leur situation familiale.

Le montant de l'aide versée par la collectivité ne pourra excéder le montant de la cotisation payée par l'agent à l'organisme de prévoyance ou de mutuelle.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.
La question est passée au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'UNANIMITÉ :

- **DE SAISIR le Comité Social Territorial pour avis sur les dispositions proposées ci-dessous pour la participation financière du Syndicat Mixte au risque santé dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire obligatoire.**
 - **Opter pour le dispositif de labellisation**
 - **Valider les montants de participation en fonction de l'indice de rémunération des agents suivants :**

- Indice majoré ≤ 462 : 25€/mois
- Indice majoré 463 à 568 : 20 €/mois
- Indice majoré ≥ 568 : 15 €/mois

B.4. Convention de partenariat avec l'ADT de l'Aude pour le dispositif de comptage sur le site majeur de la Cité Médiévale de Carcassonne

ANNEXE 3 : Convention de partenariat dispositif de comptage 2026 des sites majeurs

Christophe BARTHES explique que le Syndicat Mixte conclue, chaque année depuis 2012, une convention de partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT) de l'Aude concernant le dispositif de comptage sur le site majeur de la Cité Médiévale de Carcassonne (3 compteurs) et du Pont Vieux (1 compteur).

Cette observation des flux de fréquentation est centrée sur la Cité, sans prise en compte, encore, de l'ensemble du Grand Site comme prévu dans la Préfiguration de l'Observatoire de la Fréquentation du Grand Site réalisée en 2025.

Néanmoins, ces relevés permettent déjà une analyse des tendances sur l'évolution de la fréquentation, sa saisonnalité, et des itinéraires entre chaque Porte d'accès et vers la Bastide. Un bilan est produit annuellement et des communications ponctuelles sont diffusées sur le site internet et la page facebook du Syndicat Mixte.

La fréquentation, son suivi et la gestion des flux sont l'un des piliers de la politique des Grands Sites. Des indicateurs nationaux sont en cours de mise en place par le Ministère de la Transition Ecologie pour l'ensemble des Grands Sites labellisés ou en projet pour un suivi et une évaluation plus poussées des programmes d'actions sur les piliers de la politique nationale.

Ces indicateurs seront notamment utilisés lors des passages en Commission Supérieure des Sites pour les Bilans intermédiaires, candidature au label, renouvellement de Label pour évaluation comparable entre les Grands Sites et par rapport à la politique des GS.

S'agissant de la convention actuelle pour le dispositif de comptage sur le site majeur de la Cité Médiévale de Carcassonne, les partenaires signataires conviennent de mutualiser leurs moyens pour assurer la collecte et l'analyse mensuelle des données, tâches confiées au Cabinet CRP Consulting. Les frais de la prestation de CRP Consulting sont ainsi supportés et répartis entre le Syndicat Mixte et l'ADT de l'Aude.

En 2026, cette contribution s'élève à 3 000€.

Aucune intervention ni observation de la part des membres de l'Assemblée.
La question est passée au vote.

Le Comité Syndical après avoir entendu et validé l'exposé de Monsieur le Président,
Décide à l'UNANIMITÉ :

- D'APPROUVER la convention de partenariat dispositif de comptage 2026 des sites majeurs avec l'ADT de l'Aude et son financement comme présenté ci-dessus
- D'AUTORISER M. le Président à signer tout document afférent à ce dossier

PARTIE C : QUESTIONS DIVERSES

C.1. Signature de la convention POPP-SO avec la DREAL - Information sur l'Action 22 Animation du PGS

Cette convention détaille le partenariat institutionnel entre la DREAL Occitanie et le Syndicat Mixte Grand Site Cité de Carcassonne concernant l'utilisation de la plateforme POPP-Sud-Ouest (SO). Cet outil numérique vise à documenter l'évolution des paysages du Sud-Ouest de la France à travers la photographie, tout en facilitant le partage des connaissances avec le public et particulièrement les professionnels. La convention précise les responsabilités techniques de l'État et les missions de terrain relevant de la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte, telles que la prise de clichés périodiques et l'analyse des transformations territoriales. En centralisant ces données, les acteurs publics cherchent à mieux évaluer l'impact de leurs politiques sur des sites protégés et classés. Cette collaboration assure une veille paysagère continue et une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux et patrimoniaux de la région tout en renseignant les indicateurs du ministère de la Transition Ecologique en cours de mise en place pour les Grands Sites de France.

Actuellement, la mise en ligne de l'Observatoire Photographique du Paysage du PGS est en cours. Les données ont été transmises aux services de l'ETAT en charge de la gestion de la Plateforme :

www.popp-sudouest.fr

C.2. Point sur avancement recrutements 2026

Le 15 juin dernier, ont été diffusées sur plusieurs sites les offres d'emploi temporaire (4 à 6 mois) pour les postes de :

- Chargé.e d'étude Paysagiste
- Chargé.e de Communication/médiation

Les candidatures sont attendus jusqu'au 16 juillet. Au 1er juillet :

- 12 candidatures ont été reçues pour le poste de Chargé d'étude Paysagiste, dont 8 irrecevables car ne correspondant pas aux indispensables du profil (diplôme de Paysagiste)
- 8 candidatures ont été reçues pour le poste de chargé de Communication/médiation, dont 6 irrecevables

C.3. ½ journée d'Accueil Nouveaux élus

A l'occasion du renouvellement de la gouvernance, une mallette numérique de ressources a été transmise par mail aux délégués titulaires et suppléants, complétée par des documents lors du dernier Comité syndical.

Il est proposé l'organisation d'une demi-journée ou journée pour les nouveaux élus, et ouverte à tous les titulaires et suppléants du Comité syndical pour une présentation du PGS en immersion dans le Site.

Ce temps serait organisé à la rentrée en septembre ou octobre, mixant présentations, échanges et visite de terrain.
Un programme détaillé et une date vous seront communiqué après la période estivale pour réservation.

C.4. Rencontres du Réseau des Grands Sites 2026

Les Rencontres annuelles du Réseau des Grands Sites de France auront lieu en 2026 en Région Occitanie.

Les membres sont conviés les 13, 14 et 15 octobre à Nîmes. Le Département du Gard portera l'organisation de ces Rencontres.

Dès communication par le Réseau des Grands Sites, un programme détaillé vous sera communiqué pour réservation.

C.5. COPIL 2026

Lors du dernier Comité de Pilotage (COPIL) annuel en novembre 2025, le Préfet a fait la demande de l'organisation du COPIL 2026 avant la période estivale.

Ainsi, dès décembre 2025 un Comité Technique s'est réuni pour organisation et préparation de ce prochain COPIL. Deux COTECH ont déjà été menés entre le Syndicat Mixte, ses membres et l'État pour sa préparation.

L'année 2026 marque un tournant politique et opérationnel majeur pour le Projet Grand Site (PGS). A la suite de l'élection de Monsieur Christophe Barthès, Maire de Carcassonne, à la présidence du Syndicat Mixte le 15 juin 2026, la gouvernance se renouvelle pour porter une ambition à reformuler.

Ainsi, en accord avec la Préfecture, le décalage du Comité de Pilotage (COPIL) à novembre ou décembre 2026 permettra d'aligner les perspectives stratégiques de la nouvelle mandature avec les exigences de l'État, garantissant ainsi une trajectoire de labellisation envisageable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h05.

Le Président
Christophe BARTHÈS

A circular stamp with the text "SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE" around the top edge and "DE LA CITÉ DE CARCASSONNE" around the bottom edge. A small star is at the bottom center.

La secrétaire
Aurélien TURCHETTO

